



Conseil Municipal du 22 mai 2017 à 19 heures

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

◆◆◆

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 15 mai 2017, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de CASSAGNE le 22 mai 2017, à dix-neuf heures, sous la présidence de M. Philippe SOUQUET, Maire.

◆◆◆

1 – Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

- Il convient d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 5 avril 2017.
- Le Maire met au vote l'approbation du procès-verbal. ***Après en avoir délibéré, le Conseil l'approuve à l'unanimité.***

2 - Création d'un espace sanitaire au Pré Commun : mission de l'architecte

- Il est proposé au Conseil de confier la mission d'architecte à M. MAILLET qui serait chargé de l'étude et du suivi des plans.
- ***Le Conseil après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition de confier la mission d'architecte à Pascal MAILLET.***

3 - Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) : délibération de principe

- Ce régime indemnitaire se substitue à l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) ; il s'agit désormais de l'IFSE (Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise à laquelle peut s'ajouter (facultatif) le CIA (Complément Indemnitaire Annuel).
- ***Après en avoir débattu, le Conseil donne son accord pour l'adoption de ce régime indemnitaire avec 10 voix « pour » et 1 abstention.***

4 - Décision modificative N°1

- La trésorerie nous demande une modification d'affectation de compte : Il s'agit d'affecter la somme correspondante au report du SIVOM de la région de Salies du Salat après dissolution, au compte 7718 (au lieu du compte 002).
- ***Après en avoir été informé, le Conseil est favorable à cette ré-affectation de compte.***

5 - Pré-Projet concernant la réfection de la RD 83 (Rue de Capsuran)

- Le pré-projet de réfection de la RD 83 (Rue de Capsuran) est présenté au Conseil ;
pas de délibération prise.

6 - Retrait de la Commune du syndicat Cagire-Salat

- La Commune de CASSAGNE souhaiterait se retirer du syndicat Cagire-Salat, pour cela deux conditions doivent être réunies :
 - Que toutes les communes du syndicat soient d'accord,
 - Que le préfet accepte.
- ***Après avoir reçu ces informations, le Conseil se prononce favorablement à l'unanimité pour le retrait de la commune du syndicat Cagire-Salat.***